



Contrôle stupéfiants

Par Jerome diana

Bonjour j'ai été contrôlé positif au stupéfiant en mai 2022 (que j'ai arrêté de suite après) avec jugement en novembre 2022 je n'avais pas le permis à ce moment là mais je l'ai obtenu depuis est ce que je risque de le perdre ?

Par ESP

Bonjour
Dans quelles conditions avez vous été contrôlé ?

Par Jerome diana

Je roulais sur ma trottinette pour rentrer chez moi

Par ESP

Alors non, les infractions commises en trottinette ou en vélo ne peuvent pas avoir d'incidence sur le permis de conduire.

Par Jerome diana

Bonjour désolée de vous déranger il est sur et certain que je ne le perdrais pas car des avocats m'on dit comme vous et d'autre qu'il était possible qu'il soit suspendu encore désolée